



Mes droit sur Jour de repos

Par **Joffrix**, le **26/01/2025** à **09:12**

Bonjour a vous voila ma question: Sa fait 20 ans que je travail dans la grande distrubution(magasin de bricolage)Et sa fait 20 ans que j ai le meme jour de repos (le samedi) sans que sa a gener l organisation du travail et la on apprend sans mon accord prealable que mon mon jour va etre changer.Je voudrais savoir si mon employeur a le droit de le changer comme sa du jour ou lendemain ou si il ya un preavis de 3 mois ou plus afin de m organiser.Merci pour vos reponses.

Par **Marck.ESP**, le **26/01/2025** à **11:57**

Bonjour et bienvenue,

Vérifiez si votre convention collective ou les accords d'entreprise prévoient des règles spécifiques en matière de modification des jours de repos. Ces documents peuvent vous apporter des informations précieuses sur vos droits.

En vertu du droit du travail, un changement de la répartition de l'horaire de travail, tel que le changement de votre jour de repos, sans votre accord, constitue une modification unilatérale de votre contrat de travail.

Je vous conwseille de vous rapprocher d'une organisation syndicale représentative ou contacter l'inspection du travail.

Par **miyako**, le **26/01/2025** à **22:12**

Bonsoir,

Depuis 20 ans ,il s'agit d'un droit acquis qui ne peut pas être changé sans votre accord.,même si un accord ou une convention collective en dispose autrement.Si c'est une grande enseigne de bricolage , il y a certainement des reprèsentants du personnel qui devraient pouvoir intervenir auprès de la direction.

Cordialement